



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 1^{re} À LA 2^e SECONDAIRE

Les critères de promotion représentent les normes à respecter pour qu'un élève d'un niveau puisse accéder au niveau suivant.

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation intermédiaire (PEI), l'élève doit être en réussite¹ au résultat disciplinaire au bulletin de fin d'année.
2. L'élève s'engage à adhérer aux valeurs du projet éducatif de l'école, fondées sur l'équilibre, la collaboration et l'ouverture. L'élève s'engage à répondre aux exigences de l'IB et de la SEBIQ notamment :
 - en développant les qualités du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB²;
 - en respectant les exigences de l'apprentissage par le service (APS);
 - en respectant les exigences du projet Interdisciplinaire et du projet Design.
- 3.

| Situations particulières | Actions |
|--|---|
| A L'élève qui est en situation d'échec ³ dans l'une des matières suivantes : français, mathématique ou anglais: | doit suivre et réussir un cours d'été. ou est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante. |
| B L'élève qui est en situation d'échec dans plus d'une matière énumérée en A : | est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante. |
| C L'élève qui est en situation d'échec dans trois matières et plus : | est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante. |
| D La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec dans une matière autre que les matières énumérées en A : science et technologie, géographie, histoire, éthique et culture religieuse, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement : | la direction fait une recommandation aux parents de l'élève. |

¹ 60% et plus

² Voir agenda page 6

³ Moins de 60%